

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 260

2 février 2016

### SOMMAIRE

AD Fund .....	12477	Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF .....	12436
Amû Studio s.à.r.l. ....	12479	Naos Fund SIF .....	12451
Argenta Fund .....	12447	OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à r.l. .....	12450
Argenta Fund of Funds .....	12447	One Sustainable Fund .....	12479
Attijari Africa Funds .....	12479	Private Equity Capital Germany SeCS SICAR .....	12480
Bantleon Opportunities .....	12477	Procter & Gamble International Funding S.à r.l. ....	12464
Black Toro Capital Partners S.à r.l. ....	12434	Procter & Gamble International Funding SCA .....	12464
C4 GP S.A. ....	12452	Sovereign Fund .....	12477
CBK € 12,5 Corporate Bond Fund .....	12451	Trojan Holdings S.à r.l. ....	12437
DGSolutions S.à r.l. ....	12448	Vison .....	12434
DGSolutions S.à r.l. ....	12436		
Dynamic Vario Protect .....	12450		
Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A. ....	12446		
ICG Senior Debt Partners Fund .....	12477		
Leimdörfer Real Estate Capital I, FCP-SIF .....	12446		

**Vison, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 173.151.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 22 février 2016 à 09:30 heures au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Changement de la forme de la Société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Modification de la dénomination sociale actuelle de la Société et modification subséquente de l'article 1er des statuts de la Société.
3. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:  
"Article 4. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.  
Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:  
(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et  
(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.  
La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.  
Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."
4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016058359/1267/28.

**Black Toro Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 186.375.

L'an deux mil quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1. "Trea Capital Partners SV S.A.", une société constituée et régie par les lois espagnoles, ayant son siège social à Avenida Diagonal 640 3E, E-08017 Barcelone (Espagne), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Barcelone "Registro Mercantil de Barcelona" sous le numéro A-64321961, et

2. M. Roberto Ramon GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Avenida Diagonal 640 3E, E-08017 Barcelone (Espagne),

représentés par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré au notaire instrumentant ce qui suit:

1. "BLACK TORO CAPITAL PARTNERS S.à r.l." ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mars 2014, publié au Memorial C numéro 1659 le 27 juin 2014, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 186.375 (la «Société»);

2. Le capital social est fixé à deux millions quatre cent mille cents euros (2.400.100.-EUR) représentée par vingt-quatre mille une (24.001) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

3. Les vingt-quatre mille une (24.001) parts sociales sont détenues comme suit:

a. "Trea Capital Partners, SV, S.A.", prénommée: .....	23.876
b. M. Roberto Ramon GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, prénommé: .....	125
Total: .....	24.001

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois cent mille euros (300.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent mille cent euros (2.400.100.- EUR) représentée par vingt-quatre mille une (24.001) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à deux millions sept cent mille cent euros (2.700.100,- EUR) par la création et l'émission de trois mille (3.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»); Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales.

2. Modification de l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital social.

3. Divers.

*Première résolution:*

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent mille euros (300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent mille cent euros (2.400.100.- EUR) représentée par vingt-quatre mille une (24.001) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à deux millions sept cent mille cent euros (2.700.100,- EUR) par la création et l'émission de trois mille (3.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

*Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales*

Les associés prennent acte et constatent que l'associé actuel, M. Roberto Ramon GONZALEZ DE BETOLAZA GARCIA, prénommé, ne souhaite pas souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Ainsi, les Nouvelles Parts Sociales ont toutes été souscrites par l'associé actuel "Trea Capital Partners, SV, S.A.", prénommée, représentée comme ci-avant, et entièrement libérées moyennant apport en nature consistant en trois mille (3.000) parts sociales, représentant onze virgule onze pour cent (11,11%) du capital social de «BTC Investments 2014 S.à r.l.» ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (R.C.S. de Luxembourg B 193.084).

L'apport en nature est acté comme représentant un apport total net d'un montant de trois cent mille euros (300.000,- EUR).

"Trea Capital Partners, SV, S.A.", prénommée et représentée comme ci-avant, déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société.

"Trea Capital Partners, SV, S.A.", prénommée et représentée comme ci-avant, déclare qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société, dans lequel l'apport ainsi apporté est décrits et évalué (le «Rapport»).

Ce Rapport daté du 30 décembre 2015 restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

*Seconde résolution:*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, les associés décident de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

**Version anglaise:**

" **Art. 6. (1<sup>st</sup> paragraph).** The company's capital is set at two million seven hundred thousand one hundred Euro (EUR 2,700,100.-) represented by twenty-seven thousand one (27,001) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. ».

**Version française:**

« **Art. 6. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions sept cent mille cent euros (2.700.100,- EUR) représenté par vingt-sept mille une (27.001) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050101/82.

(160007450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.733.

The general partner (the "General Partner") of the Company would like to invite you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at the Company's registered office at 26, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *18 February 2016* at 03:00 p.m. CET with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission and decision on the approval of the reports of the General Partner and of the Réviseur d'Entreprises Agréé for the financial year ended 30 September 2015;
2. Resolution on the allocation of the year end result;
3. Resolution on the discharge of the General Partner with respect to the performance of his duty for the financial year ended 30 September 2015;
4. Resolution on the appointment of the General Partner, duration of the mandate and remuneration;
  - Proposal for the appointment of the General Partner;
  - Proposal for the duration of the mandate: 1 year, until the next annual general meeting of shareholders to be held in February 2017;
  - Proposal of the remuneration of the General Partner;
5. Appointment of the Réviseur d'Entreprises Agréé until the next annual general meeting of shareholders to be held in February 2017;
6. Conflict of interest statement;
7. Miscellaneous.

Shareholders are informed that to be eligible to assist at the annual general meeting they need to be a registered Shareholder of the Company at midnight (Luxembourg time) on 8 February 2016.

The Shareholders who cannot be present at the annual general meeting of shareholders and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote on their behalf. A proxy holder does not need to be a Shareholder of the Company. To be valid the form of the proxy, which is enclosed, must be completed and received at the registered office of the Company by fax (+352 - 404 770 387) or mail not later than twenty-four (24) hours before the annual general meeting of shareholders.

Further information and details in relation to the annual general meeting of shareholders can be obtained free of charge from VP Fund Solutions (Luxembourg) SA, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*For the General Partner*

Référence de publication: 2016058360/755/35.

---

**DGSolutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5353 Oetrange, 16D, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg B 201.703.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2015*

Les soussignés,

1. - Monsieur Guy DEMUTH, technicien, demeurant à L-5353 Oetrange, 16D, rue de Canach et
2. - Monsieur Jerry GLEIS, Préposé technique, demeurant à L-7327 Steinsel, 3, rue des Eglantiers,

agissant en leur qualité d'associé et gérant de la société à responsabilité limitée «DGSolutions S.à r.l.» avec siège social à L-5353 Oetrange, 16D, rue de Canach, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

Les associés décident de changer la pouvoir de signature de sorte la société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Jerry GLEIS / Guy DEMUTH.

Référence de publication: 2015190148/19.

(150213898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

---

**Trojan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.779.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of November.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AEREF IV Master S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 198.836,

represented by Rachel Lim, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name-Trojan Holdings S.à r.l.- (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies or other bodies (including without limitation partnerships) and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies or other bodies (including without limitation partnerships) in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies or other bodies (including without limitation partnerships) as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies or other bodies (including without limitation partnerships), the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

## **C. Decisions of the shareholders**

### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

### **Art. 9. Quorum and vote.**

9.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

9.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 10. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 11. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **D. Management**

##### **Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

12.1 The Company is managed by the board of managers composed of one (1) or more managers which need not be shareholders of the Company. The board of managers operates as a collective body in charge of the Company's management.

12.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

##### **Art. 13. Appointment, removal and term of office of managers.**

13.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

##### **Art. 14. Convening meetings of the board of managers.**

14.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

14.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

##### **Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

15.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

15.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

15.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

15.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

15.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Dealing with third parties.** The Company shall be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager, or in the case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers, or by the joint or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

#### **E. Audit and supervision**

##### **Art. 17. Auditor(s).**

17.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

17.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

17.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

17.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 18. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

##### **Art. 19. Annual accounts and allocation of profits.**

19.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

19.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

19.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

19.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

##### **Art. 20. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

20.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

20.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 21. Liquidation.**

21.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 22. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

##### *Subscription and payment*

Twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by AEREF IV Master S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

*Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 43, avenue John F Kennedy , L-1855 Luxembourg

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Petr KLIMO, born on 22 September 1976 in Karvina, Czech Republic, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy; and

(ii) Ian Richard GEAR, born on 25 December 1974 in Chelmsford, United Kingdom, residing at 10, New Burlington Street, W1S 3BE London, United Kingdom; and

(iii) Peter DICKINSON, born on 1 March 1966 in Nuneaton, United Kingdom, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELSOCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AEREF IV Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué suivant la loi du Luxembourg, ayant son siège social au L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.836,

ici représentée par Rachel Lim, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

**A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Trojan Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités (y compris notamment des partenariats) et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés ou d'autres entités (y compris notamment des partenariats) dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés ou d'autres entités (y compris notamment des partenariats) que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou

étrangères ou d'autres entités (y compris notamment des partenariats), dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

#### **Art. 9. Quorum et vote.**

9.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

9.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 10. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 11. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés de la Société. Le conseil de gérance fonctionne comme un organe collégial chargé de la gestion de la Société.

12.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 13. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

13.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

13.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 14. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

14.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

14.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

15.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

15.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du

mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

15.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

15.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

15.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

15.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 16. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance, ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

#### **E. Audit et surveillance**

##### **Art. 17. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

17.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

17.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

17.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

17.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

17.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

#### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

##### **Art. 19. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

19.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

19.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

19.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

19.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

##### **Art. 20. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

20.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

20.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 21. Liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 22. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par AEREF IV Master S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

### *Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 43 avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - (i) Petr KLIMO, né le 22 septembre 1976 à Karvina, République Tchèque, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy; et
  - (ii) Ian Richard GEAR, né le 25 décembre 1974 à Chelmsford, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 10, New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni; et
  - (iii) Peter DICKINSON, né le 1<sup>er</sup> mars 1966 à Nuneaton, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LIM, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 25 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19995. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192332/471.

(150215498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

**Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.213.

The management board of the Company convenes to shareholders to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Company for financial year 2015 (the Annual Meeting) to be held on *February 23, 2016* at noon CET at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as required by article 12.4 of the Company's articles of association, subject to the availability of the annual accounts (and annual accounts shall mean the balance sheet and the profit and loss account, the inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the officers, the members of the management board and statutory auditors towards the Company), and the availability of the report on such annual accounts from the statutory auditor of the Company, to resolve upon the following agenda:

*Agenda:*

1. presentation and approval of the annual accounts of the Company ended on August 31, 2015;
2. allocation of the results of the Company in relation to the annual accounts ended on August 31, 2015;
3. approval of the consolidated accounts for the financial year ended on August 31, 2015;
4. distribution of a dividend to the shareholders of the Company in an amount of four Euro (EUR 4.00) per share, out of the share premium and similar premium (merger premium reserve);
5. granting of discharge (quitus) to the members of the management board of the Company for the exercise of their mandate for and in connection with the financial year ended on August 31, 2015;
6. granting of discharge (quitus) to the members of the supervisory board for the exercise of their mandate for and in connection with the financial year ended on August 31, 2015;
7. granting of discharge (quitus) to the independent auditor of the Company for the exercise of its mandate for and in connection with the financial year ended on August 31, 2015;
8. appointment of all three members of the supervisory board out of the following list, for the term of three years stipulated in the articles of association of the Company, that is to say, until the annual general meeting of the Company to be held in February 2019, for the approval of the list as a whole:
  - Mr. Gonzalo del Río González-Gordon: proposed by 91,000 grouped shares
  - Mr. Fernando Caballero González-Gordon: proposed by 91,000 grouped shares
  - Mr. Fernando Fernández de Araoz González-Gordon: proposed by 91,000 grouped shares
9. determination of the annual price (as defined in the Articles) of the shares;
10. reappointment of PriceWaterhouseCoopers Luxembourg as external auditor (reviseur d'entreprises agréé) for the financial year starting on 1st September 2015;
11. power of attorney; and
12. miscellaneous.

In case you cannot be present at such meeting, but wish to be represented, you may fill in, execute and return a duly completed power of attorney to the registered address of the Company or sent by facsimile to +352 26 38 35 10, in each case marked for the attention of Mr. Joel Cardenas San Martin at the latest on February 19, 2016 at noon CET or produce such power of attorney at the general meeting of the shareholders in accordance with article 10.2(iii) of the articles of association of the Company.

Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A.

*The Management Board*

Référence de publication: 2016058361/29/45.

**Leimdörfer Real Estate Capital I, FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Leimdörfer Real Estate Capital I, FCP-SIF coordonné au 2 avril 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LREC Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015054388/9.

(150062272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

**Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Le conseil d'administration du Fonds (le " Conseil ") a le plaisir d'inviter les actionnaires du Fonds à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 février 2016 à 10.00 heures (heure de Luxembourg) au siège social du Fonds (l'Assemblée ").  
L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification des articles suivants des statuts du Fonds :

a) Amendement des articles 8, 10 et 12 des statuts du Fonds afin d'actualiser ceux-ci conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur;

b) Amendement de l'article 19 des statuts du Fonds afin de prévoir la possibilité d'effectuer des investissements croisés selon l'article 181.8 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée; et

c) Amendement de l'article 19 des statuts du Fonds afin de prévoir la possibilité de cogérer les actifs du Fonds avec des actifs appartenant à d'autres organismes de placement collectif ou de cogérer tout ou partie des actifs des compartiments, classes/catégories du Fonds entre eux.

2. Refonte globale, modernisation et améliorations d'ordre formel des statuts du Fonds.

3. Divers.

Les actionnaires sont priés de noter qu'une première assemblée générale des actionnaires avait été dûment convoquée pour le 11 janvier 2016 avec un ordre du jour identique à celui exposé ci-dessus. A cette occasion, le quorum légal requis n'avait pas été atteint et l'assemblée n'était donc pas en mesure de délibérer valablement sur ledit ordre du jour.

Aucun quorum ne sera requis lors de cette seconde assemblée et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées lors de l'Assemblée.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration, laquelle est à réclamer et à remettre au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 16 février 2016 auprès d'Argenta Asset Management S.A., à L-1724 Luxembourg, 29 Boulevard du Prince Henri (fax : 00352/46.54.31 ; téléphone : 00352/22.26.55), soit au service financier belge. Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs titres au plus tard le 16 février 2016 au siège social d'Argenta Banque d'Epargne S.A. (Argenta Spaarbank nv) à B-2018 Antwerpen, Belgique 49-53 (qui assure le service financier en Belgique) ou au siège social d'Argenta Asset Management S.A., à L-1724 Luxembourg, 29 Boulevard du Prince Henri.

Une copie du projet des statuts révisés du Fonds pourra être obtenue auprès des adresses mentionnées ci-dessus sur simple demande.

Le Prospectus daté de Juillet 2015, les documents contenant les informations clés pour l'investisseur en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi-)annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds ainsi qu'auprès d'Argenta Banque d'Epargne S.A. à Belgique 49-53, B - 2018 Anvers. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be).

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016000798/42.

**Argenta Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.912.

Le conseil d'administration du Fonds (le " Conseil ") a le plaisir d'inviter les actionnaires du Fonds à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 février 2016 à 10.15 heures (heure de Luxembourg) au siège social du Fonds (l'Assemblée ").  
L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification des articles suivants des statuts du Fonds :

a) Amendement des articles 8, 10 et 12 des statuts du Fonds afin d'actualiser ceux-ci conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur; et

b) Amendement de l'article 19 des statuts du Fonds afin de prévoir la possibilité d'effectuer des investissements croisés selon l'article 181.8 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée.

2. Refonte globale, modernisation et améliorations d'ordre formel des statuts du Fonds.
3. Divers.

Les actionnaires sont priés de noter qu'une première assemblée générale des actionnaires avait été dûment convoquée pour le 11 janvier 2016 avec un ordre du jour identique à celui exposé ci-dessus. A cette occasion, le quorum légal requis n'avait pas été atteint et l'assemblée n'était donc pas en mesure de délibérer valablement sur ledit ordre du jour.

Aucun quorum ne sera requis lors de cette seconde assemblée et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées lors de l'Assemblée.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration, laquelle est à réclamer et à remettre au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 16 février 2016 auprès d'Argenta Asset Management S.A., à L-1724 Luxembourg, 29 Boulevard du Prince Henri (fax : 00352/46.54.31 ; téléphone : 00352/22.26.55), soit au service financier belge. Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs titres au plus tard le 16 février 2016 au siège social d'Argenta Banque d'Epargne S.A. (Argenta Spaarbank nv) à B-2018 Antwerpen, Belgique 49-53 (qui assure le service financier en Belgique) ou au siège social d'Argenta Asset Management S.A., à L-1724 Luxembourg, 29 Boulevard du Prince Henri.

Une copie du projet des statuts révisés du Fonds pourra être obtenue auprès des adresses mentionnées ci-dessus sur simple demande.

Le Prospectus daté de Juillet 2015, les documents contenant les informations clés pour l'investisseur en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi-)annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds ainsi qu'auprès d'Argenta Banque d'Epargne S.A. à Belgique 49-53, B - 2018 Anvers. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be).

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016000797/38.

---

**DGSolutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5353 Oetrange, 16D, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg B 201.703.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Guy DEMUTH, technicien, demeurant à L-5353 Oetrange, 16D, rue de Canach et
- 2.- Monsieur Jerry GLEIS, Préposé technique, demeurant à L-7327 Steinsel, 3, rue des Eglantiers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «DGSolutions S.à r.l.».

**Art. 3.** La société a pour objet le support logistique dans le secteur automobile et pour des courses automobiles, ainsi que le commerce de matériel électronique ou mécanique, le commerce de gros et de détail de pièces détachées et d'accessoires pour véhicules automobiles et le diagnostic informatique pour véhicules automobiles.

La Société pourra également effectuer tous travaux d'entretien et de réparation de véhicules automobiles.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Contern.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les cent (100) des parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Guy DEMUTH, .....	50
- Monsieur Jerry GLEIS, .....	50
Total: .....	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5353 Oetrange, 16D, rue de Canach.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à deux.
  - Sont nommés au poste de gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Guy DEMUTH, technicien, demeurant à L-5353 Oetrange, 16D, rue de Canach et
  - Monsieur Jerry GLEIS, Préposé technique, demeurant à L-7327 Steinsel, 3, rue des Eglantiers.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy DEMUTH, Jerry GLEIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 novembre 2015. Relation GAC/2015/9985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015190147/108.

(150213898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

---

**Dynamic Vario Protect, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des Dynamic Vario Protect wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im April 2015

Allianz Global Investors GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg

Référence de publication: 2015049628/10.

(150056855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2015.

---

**OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.449.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 27 janvier 2016, que OCM Luxembourg Wembley Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26 A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.632, dont le capital social est actuellement fixé à GBP 12.500,- a transféré 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société avec effet au 27 janvier 2016 à Al Habtoor Hotels Overseas L.L.C., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Bur Dubai, Sheikh Zayed Road immatriculée à Dubai, Émirats Arabes Unis sous le numéro 740983.

Par suite du contrat susmentionné, l'associé unique de la Société est Al Habtoor Hotels Overseas L.L.C., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Bur Dubai, Sheikh Zayed Road immatriculée à Dubai, Émirats Arabes Unis sous le numéro 740983.

De plus, il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 janvier 2016 à Luxembourg que:

- Mark Hulbert a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Martin Eckel a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Paul Lawrence a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Ahmad Khalaf Ahmad Alhabtoor, né le 24 novembre 1977 à Dubai (Émirats Arabes Unis) ayant son adresse au 727 AL Wasl Road, Safa 2, PO Box 128779, Dubai (Émirats Arabes Unis) a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Mohammed Khalaf Ahmed Alhabtoor, né le 30 septembre 1968 à Dubai (Émirats Arabes Unis) ayant son adresse au 727 AL Wasl Road, Safa 2, PO Box 128779, Dubai (Émirats Arabes Unis) a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Diana Dumitru, née le 20 mai 1981 à Tirgoviste (Roumanie) ayant son adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Jennifer Lima, née le 6 janvier 1984 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) ayant son adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et
- Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Allemagne) ayant son adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Enfin, il résulte des résolutions prises par les membres du conseil de gérance de la Société en date du 27 janvier 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 26 A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 janvier 2016.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016058196/44.

(160018192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

#### **Naos Fund SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le Règlement de Gestion de NAOS FUND SIF entrant en vigueur le 2 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2015053392/11.

(150061200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

#### **CBK € 12,5 Corporate Bond Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de CBK € 12,5 Corporate Bond Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Commerz Funds Solutions S.A.

Mathias Turra / Dietmar Kusch

Référence de publication: 2015053501/11.

(150061153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**C4 GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 203.310.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and sixteen,  
on the fifteenth day of the month of January.

Before Us, Maître Jean Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

IDiPC LLP, a limited liability partnership established under the laws of England and Wales, with registered office at 5, Elstree Gate, Elstree Way, Borehamwood, Hertfordshire WD6 1JD, United Kingdom, and registered with the Companies House under number OC380819,

here represented by Me Didier HOFF, Avocat, residing in Les Alluets le Roi, France, by virtue of a proxy given to him, on 07 January 2016.

The aforementioned proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up as follows the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) of which it has agreed the articles of incorporation as follows:

**ARTICLES OF INCORPORATION****Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office****1. Form - Name.**

1.1 This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of "C4 GP S.A." (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Purpose.**

2.1 The objective of the Company is to provide advisory, management, accounting and administrative and other services to one or several Luxembourg limited partnerships (the "Partnerships") as well as to perform similar functions to any related vehicles.

2.2 The Company may hold shares and interests in the Partnerships and act as manager (gérant) and/or unlimited shareholder (associé commandité) of the Partnerships.

2.3 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.4 In addition, the Company may borrow, raise and secure the payment of money in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.5 The Company may give guarantees or contracts of indemnity or suretyship, and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of the Partnerships and/or any other companies or other persons in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, whether by covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means.

2.6 The Company may acquire, rent and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.7 The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

2.8 The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

### **3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") adopted in the manner required to amend the Articles of Incorporation. For the purpose of these Articles of Incorporation, "Shareholders" means the holders of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

### **4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a decision of the Board of Directors (as defined in article 8). The registered office may be transferred to any other place or municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Shareholders' Resolution.

4.3 In the event of extraordinary political, economic or social developments occurring or being imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the Board of Directors until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which will remain a Luxembourg company notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad.

4.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. Share capital - Indivisibility of shares - Transfer of shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share (the "Shares"), each fully paid-up.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles of Incorporation.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles of Incorporation and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

### **7. Transfer of shares.**

7.1 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

### **Title III. Administration - Management - General meetings of shareholders**

#### **8. The directors.**

8.1 Except in the circumstances described in article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director") forming a board of directors (the "Board of Directors") which can be composed of two categories of Directors (Category A and Category B).

8.2 In either of the following circumstances the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director, in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

8.6 A Director may be re-elected.

8.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

8.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

#### **9. Powers of the directors.**

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles of Incorporation to a Shareholders' Meeting.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles of Incorporation, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

10.1.2 if the Company has more than one Director:

(a) the joint signature of any two Directors or the sole signature of any Director to whom such power has been delegated;  
or

(b) in the case of categories of Directors, the joint signature of any category A Director and any category B Director;

10.1.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in article 11.1) to the extent that such a power has been delegated to him under article 11.1;

10.1.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with article 11.4.

#### **11. Delegation of powers.**

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

11.2 A Daily Manager needs not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 The Board of Directors may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as Chairman.

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors, including, in the case of categories of Directors, if at least one (1) category A Director and one (1) category B Director, are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented, provided that, in the case of categories of Directors, any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least at least one (1) category A Director and one (1) category B Director.

12.5 A Director or his representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Board Meeting.

12.8 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company. Article 12.8 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the registered office of the Company.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and articles 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.6 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles of Incorporation shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Incorporation and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.7 If the first of the conditions in article 13.6 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Incorporation or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.8 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.9 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.10 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.11 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received two (2) business days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.12 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.13 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.14 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Wednesday of June at 14:00 in each year in the City of Luxembourg. If this day is not a business day in Luxembourg, the annual Shareholders' Meeting will be held on the next business day.

13.15 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.16 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters, in accordance with Luxembourg law.

13.17 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the registered office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

#### **Title IV. Auditors - Business year - Legal reserve and distributions**

##### **14. Statutory auditors.**

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (the "Statutory Auditors").

14.2 The Statutory Auditors are appointed by a Shareholders' Meeting which may also remove them at any time.

14.3 The number of Statutory Auditors and their fees are determined by a Shareholders' Meeting.

14.4 The term of office of Statutory Auditors must not exceed six years. Statutory Auditors may be re-elected. In the event that a Statutory Auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six years.

14.5 If the number of Statutory Auditors falls for any reason to less than one half of the Statutory Auditors appointed, the Board of Directors must immediately convene a Shareholders' Meeting to fill the vacancies.

##### **15. Business year.**

15.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

##### **16. Legal reserve and distributions.**

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles of Incorporation, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles of Incorporation, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

#### **Title V. Dissolution and liquidation**

##### **17. Dissolution and liquidation.**

17.1 The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles of Incorporation and in accordance with Luxembourg Law.

## Title V. Applicable law and jurisdiction - Interpretation

### 18. Applicable law and jurisdiction.

18.1 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law, including in particular the 1915 Law. Any dispute or controversy between an Shareholder and the Company shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the courts of Luxembourg City.

### 19. Interpretation.

19.1 In these Articles of Incorporation, a reference to:

19.1.1 one gender shall include each gender;

19.1.2 (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

19.1.3 a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

19.1.4 a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

19.2 The words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words.

19.3 The headings to these Articles of Incorporation do not affect their interpretation or construction.

#### *Transitional Disposition*

The first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2016.

#### *Subscription and Payment*

All the thirty-one thousand (31.000) shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as confirmed in writing to the undersigned notary.

Subscriber	Subscribed and paid in ca- pital	Number of shares
IDiPC LLP .....	EUR 31,000.-	31,000

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, remuneration or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about one thousand euro.

#### *General Meeting of the sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Shareholder, representing the entire subscribed and paid-in capital of the Company and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold and extraordinary Shareholders' Meeting which resolved as follows:

1. To set the number of Directors at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as Director of the Company for a period of six (6) years as from the date of the present meeting:

- Mr Didier Hoff, Avocat, born on 2 June 1968 in Maisons-Alfort, France, residing at 9, Domaine des Bois Janeaudes, 78580 Les Alluets le Roi, France, Category A Director;

- Mr Franck Willaime, director of companies, born on 4 March 1973 in Montpellier, France, professionally residing at 25, rue de la forêt, L1534 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Category B Director;

- Mr Nordine Garrouche, director of companies, born on 29 August 1974 in Villerupt, France, professionally residing at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Category B Director.

2. The registered office of the Company is set at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg co-operative society (société cooperative) with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L 2182 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 65.477, is appointed as Statutory Auditor of the Company until the Shareholders' Meeting which will approve the accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2016.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its surname, name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned who understand and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize,

le quinze janvier.

Par devant Nous, Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

IDiPC LLP, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays-de-Galles, ayant son siège social sis au 5, Elstree Gate, Elstree Way, Borehamwood, Hertordshire WD61JD, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro OC380819,

ici représentée par Me Didier HOFF, Avocat, ayant sa résidence à Les Alluets le Roi, France,

en vertu d'une procuration qui lui a été donnée sous seing privé, le 07 janvier 2016.

La procuration susmentionnée, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise conjointement aux autorités compétentes.

La partie comparante, agissant en la qualité sus-indiquée, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **STATUTS**

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Objet - Durée - Siège social**

#### **1. Forme - Dénomination.**

1.1 Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "C4 GP S.A." (la "Société"), une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 Août 2015 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi de 1915").

#### **2. Objet.**

2.1 L'objet de la Société est de fournir des services de conseil, de gestion, de comptabilité, d'administration et tous autres services à une ou plusieurs sociétés en commandite régies par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Commandites") et de fournir des services similaires à tous véhicules liés.

2.2 La Société peut détenir des actions ou titres dans les Commandites et agir comme gérant et/ou associé commandité des Commandites.

2.3 La Société peut utiliser ses fonds pour créer, gérer, développer et disposer de ses actifs, qu'elle qu'en soit la composition, afin d'acquérir, investir dans et vendre toutes sortes de biens, corporels et incorporels, mobiliers et immobiliers, et notamment (sans que cette liste ne soit limitative) son portefeuille de titres quel qu'en soit l'origine, participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, en disposer par voie de vente, cession, échange ou autrement et les faire fructifier. La Société peut recevoir ou accorder des licences sur ses droits de propriété intellectuelle.

2.4 En outre, la Société peut emprunter, réunir et garantir le paiement de sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La Société peut émettre par voie de placement privé uniquement, des titres, des obligations, instruments de dette et tout type de titres de créance sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert, le cas échéant garantis par tout ou partie des actifs de la Société (présents ou futurs) ou de son capital non appelé. La Société peut prêter à ses filiales des fonds, y compris les sommes résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tous titres de capital ou de créance.

2.5 La Société peut octroyer des garanties et des sûretés en faveur de tiers au titre de ses obligations et engagements propres ainsi que pour garantir les obligations des Commandites et/ou toute autre société ou personne dans laquelle la Société a une participation ou un intérêt, qu'il soit direct ou indirect, ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient. La Société peut accorder son assistance à ces sociétés, en ce compris (et sans que cette liste ne soit limitative) une assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, une aide financière par le biais de prêts, d'avances ou de garanties. La Société peut nantir, transférer, grever ou autrement accorder une garantie sur une partie ou la totalité de ses engagement, biens, actifs ou capital non appelé (présent et futur) ou par tout autre moyen.

2.6 La Société peut acquérir, louer et vendre des propriétés immobilières, pour son propre compte, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut conclure toutes les opérations en relation avec ces propriétés, en ce compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la mise en location de biens immobiliers.

2.7 Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées largement et les énumération ne sont pas limitatives. L'objet de la Société doit comprendre toute transaction ou tout accord conclu par la Société, à condition qu'il ne soit pas incompatible avec les présentes dispositions.

2.8 La Société peut en outre fournir des services de secrétariat, de comptabilité et tout autre service administratif et prendre toutes les mesures, ainsi que procéder à toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet.

### **3. Durée.**

3.1 La Société est établie pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaires de la Société (une "Décision des Actionnaires") prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs des Actions et "Actionnaire" doit être interprété en conséquence.

### **4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la même municipalité par une décision du Conseil d'Administration (tel que ce terme est défini à l'article 8). Le siège social peut être déplacé en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même municipalité ou non) par une Décision des Actionnaires.

4.3 Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produiraient ou seraient imminents, et interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger par le Conseil d'Administration, et ce jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles. De telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social à l'étranger.

4.4 La Société peut avoir des bureaux et succursales, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

## **Titre II. Capital social - Indivisibilité des actions - Cession d'actions**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action (les "Actions"), toutes entièrement libérées.

5.2 Les Actions sont nominatives.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel la prime d'émission payée pour toute Action sera transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Administrateurs sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limite, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre d'Actions ou d'autres titres en contrepartie de l'apport en question et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Actionnaire(s), sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Il est entendu qu'il peut être décidé, sans que cela ne soit cependant nécessaire, d'allouer le montant de l'apport en question à son apporteur.

5.5 Toutes les Actions confèrent les mêmes droits sauf stipulation contraire des présents Statuts.

5.6 Le capital social peut être augmenté par une Décision des Actionnaires prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts et en accord avec les dispositions légales en vigueur au Luxembourg.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital social sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

5.8 La Société peut avoir un Actionnaire unique. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne résultera pas en la dissolution de la Société.

### **6. Indivisibilité des actions.**

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient à la Société par écrit qui parmi eux doit être considéré comme leur représentant. La Société traitera ce représentant comme s'il était l'unique Actionnaire détenteur de l'Action en question, y compris en matière de vote, dividende et autres droits au paiement.

### **7. Cession d'actions.**

7.1 Les Actions seront cédées dans les conditions posées par la Loi de 1915.

## **Titre III. Administration - Gestion - Assemblées générales des actionnaires**

### **8. Administrateurs.**

8.1 Sauf dans les circonstances décrites à l'article 8.2, la Société doit avoir au moins trois administrateurs (chacun un "Administrateur") composant un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") qui peut être composé de deux catégories différentes d'Administrateurs (Catégorie A et Catégorie B).

8.2 Dans chacune des circonstances suivantes le Conseil d'Administration pourra n'être composé que d'un seul Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires:

8.2.1 la Société a été créée par un Actionnaire unique; ou

8.2.2 il a été établi lors d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société ne comprend qu'un Actionnaire unique.

8.3 Il n'est pas requis qu'un Administrateur soit également Actionnaire de la Société.

8.4 Une personne morale peut être nommée Administrateur, auquel cas elle doit désigner un représentant permanent qui assumera ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation par cet Administrateur personne morale de son représentant est conditionné par la nomination simultanée de son successeur.

8.5 Chaque Administrateur sera nommé par une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 ans.

8.6 Un Administrateur peut être réélu.

8.7 Un Administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment par une Assemblée Générale.

8.8 Dans l'hypothèse où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale viendrait à cesser d'être Administrateur pour toute raison, les Administrateurs restant pourront pourvoir à son remplacement de manière temporaire par cooptation. Un Administrateur coopté assumera ses fonctions jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, sauf si sa nomination est confirmée par les Actionnaires lors de ladite Assemblée Générale.

8.9 Dans l'hypothèse où un Administrateur est nommé en remplacement d'un Administrateur avant la fin du mandat de ce dernier, l'Administrateur coopté assumera son mandat pour la période restante du mandat de l'Administrateur qu'il remplace en accord avec les dispositions de la Loi de 1915.

### **9. Pouvoir des administrateurs.**

9.1 La Société sera gérée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration dispose du pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des actions réservées par la loi luxembourgeoise ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de la loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée envers les tiers de la manière suivante:

10.1.1 si la Société a un Administrateur unique, la signature unique de cet Administrateur;

10.1.2 si la Société a plus d'un Administrateur:

(a) la signature conjointe de deux Administrateurs ou la seule signature d'un Administrateur à qui un tel pouvoir a été délégué; ou

(b) dans l'hypothèse où il existe des Catégories d'Administrateurs, la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

10.1.3 la seule signature de tout Délégué à la Gestion Quotidienne (tel que ce terme est défini à l'article 11.1) sous réserve qu'un tel pouvoir lui a été délégué conformément à l'article 11.1;

10.1.4 la seule signature de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément aux dispositions de l'article 11.4.

### **11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 La gestion quotidienne des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, mandataires, gérants ou autre agents (un "Délégué à la Gestion Quotidienne"), agissant seul ou conjointement.

11.2 Il n'est pas requis qu'un Délégué à la Gestion Quotidienne soit également Actionnaire de la Société.

11.3 La nomination, la révocation, les pouvoirs, les devoirs et la rémunération d'un Délégué à la gestion Quotidienne seront déterminés par le Conseil d'Administration, étant entendu, toutefois, que le(s) premier(s) Délégué(s) à la Gestion Quotidienne pourront, sans que cela ne soit une obligation, être nommé(s) et voir ses(leurs) pouvoirs, devoirs et rémunération déterminés par l'Assemblée Générale.

11.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc et peut révoquer ces représentants et déterminer les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces représentants, la durée de leur période de représentation ainsi que toutes autres conditions régissant leur mandat.

### **12. Réunions du conseil d'administration.**

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration désigne un Administrateur comme Président.

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation si tous les Administrateurs ont renoncé à ces mêmes conditions et formalités de convocation par écrit, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé lors de la Réunion du Conseil en question.

12.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais pas une personne autre qu'un Administrateur) pour le représenter lors d'une Réunion du Conseil afin d'y assister, de délibérer, de voter et d'accomplir toutes les fonctions de l'Administrateur en son nom pendant cette Réunion du Conseil. Un Administrateur peut agir comme représentant de plusieurs Administrateurs dans le cadre d'une Réunion du Conseil, dès lors (sans préjudice des règles de quorum) qu'au moins deux Administrateurs y sont physiquement présents, si la réunion se tient en personne, ou participent en personne à une réunion tenue en vertu de l'article 12.5. Dans le cas d'une égalité de votes, le Président aura une voie prépondérante.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins la moitié des Administrateurs, y compris, dans le cas où il existe des Catégories d'Administrateurs, si au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B, sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés, à condition, dans le cas où il existe des Catégories d'Administrateurs, que les décisions soit adoptées par au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

12.5 Un Administrateur ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par vidéoconférence ou par un moyen de télécommunication permettant d'identifier les Administrateurs participants. Ces moyens de télécommunication doivent disposer de spécificités techniques permettant une participation effective à la réunion et permettant aux participants de s'entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette façon est réputée être présente en personne à la réunion, et doit être prise en compte dans le quorum et être autorisée à voter. Sous réserve de la loi luxembourgeoise, toute activité traitée de cette façon par les Administrateurs sera, pour les besoins des présents Statuts, réputée valablement et effectivement traitée durant une Réunion du Conseil, en dépit du fait qu'un nombre d'administrateurs (ou leurs représentants) inférieur au nombre requis pour constituer un quorum soit physiquement présent sur place. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société.

12.6 Une résolution écrite signée par tous les Administrateurs (ou pour le compte de tout Administrateur, par son représentant) est aussi valable et effective que si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et peut consister en un ou plusieurs documents sous la même forme, chacun signé par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès verbaux pourront être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion du Conseil.

12.8 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") soumise pour approbation au Conseil d'Administration entrant en conflit avec celui de la Société doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions pour lesquelles l'un des Administrateurs aurait eu un intérêt entrant en conflit avec celui de la Société. Le présent article 12.8 ne s'appliquera pas aux opérations courantes conclues à des conditions normales de marché.

### **13. Résolutions des actionnaires.**

13.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action relative à la Société.

13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales;

13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès verbaux tenus au siège social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux articles 13.5 et 13.6 des présents Statuts, les Décisions des Actionnaires sont uniquement valides si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

13.6 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée dans l'optique de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins (a) qu'au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

13.7 Si la première condition de l'article 13.6 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et le résultat de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la proportion d'Actions représentées.

13.8 Lors des deux Assemblées Générales, les résolutions, pour être adoptées, doivent être approuvées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Ne seront pris en compte, pour le calcul de cette majorité, les votes attachés aux Actions des Actionnaires qui n'auront pas pris part au vote, ou qui se seront abstenus de voter ou auront exprimé un vote nul ou blanc.

13.9 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et adopter des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation si tous les Actionnaires ont renoncé aux dites conditions et formalités de convocation, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.10 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire, lequel ne sera pas nécessairement un Actionnaire.

13.11 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote selon les modalités décrites dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à leur disposition par la Société, lesquels mentionnent a minima le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée Générale, l'ordre du jour, les propositions soumises au vote de l'Assemblée Générale, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus au moins deux (2) jours ouvrables avant l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

13.12 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité et comme prenant part au vote. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.13 Le Conseil d'Administration a le pouvoir et l'obligation d'ajourner une Assemblée Générale dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

13.14 L'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra le premier mercredi du mois de juin à 14h00 chaque année dans la ville de Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

13.15 Le Conseil d'Administration et le(s) Commissaire(s) aux Comptes ont le pouvoir de convoquer une Assemblée Générale. Ces derniers sont tenus de convoquer une Assemblée Générale endéans un mois sur demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social en indiquant l'ordre du jour.

13.16 Les avis de convocation aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion, dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par lettre devront l'être huit jours avant l'Assemblée Générale aux Actionnaires enregistrés sans qu'il ne soit nécessaire d'apporter la preuve de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent n'être effectuées uniquement que par lettre recommandée avec accusé de réception, conformément au droit luxembourgeois.

13.17 Un ou plusieurs Actionnaires détenant au moins dix pour cent du capital souscrit peuvent demander qu'un ou plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

#### **Titre IV. Auditeurs - Exercice social - Réserve légale et distributions**

##### **14. Auditeurs.**

14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes (les "Commissaires aux Comptes").

14.2 Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale, qui peut également les révoquer à tout moment.

14.3 Le nombre de Commissaires aux Comptes et leur rémunération sont déterminés par l'Assemblée Générale.

14.4 La durée du mandat des Commissaires aux Comptes ne peut excéder six (6) ans. Les Commissaires aux Comptes peuvent être réélus. Dans l'hypothèse où un Commissaire aux Comptes serait nommé sans indication de la durée de son mandat, son mandat sera réputé être de six ans.

14.5 Si le nombre de Commissaires aux Comptes devient inférieur pour une quelconque raison à la moitié des Commissaires aux Comptes nommés, le Conseil d'Administration devra immédiatement convoquer une Assemblée Générale pour remédier à la vacance.

##### **15. Exercice social.**

15.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre de mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 1<sup>er</sup> décembre suivant (toutes dates comprises).

##### **16. Réserve légale et distributions.**

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Décisions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires pro rata le nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16.3 Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Décision des Actionnaires, payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires pro rata le nombre d'Actions qu'ils détiennent.

## **Titre V. Dissolution et liquidation**

### **17. Dissolution et liquidation.**

17.1 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la loi luxembourgeoise.

## **Titre VI. Loi applicable et juridiction - Interprétation**

### **18. Loi applicable et juridiction.**

18.1 Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise, notamment la Loi de 1915. Toute contestation ou controverse entre un Actionnaire et la Société sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Luxembourg.

### **19. Interprétation.**

19.1 Dans les présents Statuts, une référence à :

19.1.1 un genre devra inclure chaque genre;

19.1.2 (à moins que le contexte n'en requiert autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

19.1.3 une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

19.1.4 une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modification);

19.2 Les conjugaisons du verbe "inclure" et l'expression "y compris" sont réputées suivies des mots "sans limitation" et il ne sera attribué à des mots ayant une portée générale une signification restrictive en raison du fait que ces derniers seront précédés ou suivis de mots se rapportant à un type d'actes particuliers, sujets ou choses, ou par des exemples tombant dans un sens général.

19.3 Les titres des articles de ces Statuts n'affectent pas leur interprétation et leur signification.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

### *Souscription et Paiement*

Les trente et un mille (31.000) actions ont été entièrement payées en numéraire par le souscripteur de sorte qu'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais disponible pour la Société, tel que confirmé par écrit au notaire soussigné.

Souscripteur	Capital souscrit et libéré	Nombre d'actions
IDiPC LLP . . . . .	EUR 31,000.-	31,000

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et certifie qu'elles ont été remplies.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, rémunération ou frais sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la constitution, sont estimés à approximativement la somme de mille euros.

### *Assemblée générale de l'Actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire désigné ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et payé de la Société et se considérant comme valablement convoqué, a immédiatement tenu une Assemblée Générale extraordinaire de la Société qui a pris les résolutions suivantes:

1. Fixer le nombre d'Administrateurs à trois (3) et nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans à compter de la date de la présente assemblée:

- Monsieur Didier Hoff, Avocat, né le 2 juin 1968 à Maisons-Alfort, France, résidant au 9, Domaine des Bois Janeaudes, 78580 Les Alluets le Roi, France, Administrateur de Catégorie A;

- Monsieur Franck Willaime, directeur de sociétés, né le 4 mars 1973 à Montpellier, France, résidant professionnellement au 25, rue de la forêt, L1534 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur de Catégorie B;

- Monsieur Nordine Garrouche, directeur de sociétés, né le 29 août 1974 à Villerupt, France, résidant professionnellement au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur de Catégorie B.

2. Le siège social de la Société est fixé au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. PricewaterhouseCoopers, une société coopérative luxembourgeoise ayant son siège social à 2, rue Gerhard Mercator, L 2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, est nommé Commissaire aux Comptes de la Société jusqu'au terme de l'Assemblée Générale annuelle convoquée afin d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite, la personne comparante, connue du Notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigée en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: D. HOFF, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1433. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

Référence de publication: 2016056591/680.

(160016916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

**Procter & Gamble International Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Procter & Gamble International Funding SCA).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.825.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Procter & Gamble International Funding S.C.A., a société en commandite par actions organized by Luxembourg law, having its registered office at 26, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 114 825 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on the 1 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1056 of 31 May 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1807 of 8 August 2011.

The meeting is opened with Mr. Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Bastien Burin, previously named.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the corporate purpose of the Company;
2. Change of the legal form of the Company from a société en commandite par actions into a société à responsabilité limitée;
3. Change of the name of the Company into "Procter & Gamble International Funding S.à r.l.";
4. Conversion of the existing nine hundred ninety-nine (999) ordinary shares (actions ordinaires) and one (1) non-redeemable management share (action de commandité) of the Company, each share having a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-), into one thousand (1,000) new shares (parts sociales) of the Company, with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each;
5. Complete restatement of the articles of association of the Company;
6. Discharge of the mandate of the general partner and appointment of the members of the board of managers of the Company;
7. Acknowledgement of the resignation of the current members of the supervisory board of the Company and discharge for the exercise of their mandates;
8. Shareholding of the Company following the change of legal form;
9. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering the items on the agenda, the general meeting unanimously resolves:

*First resolution:*

The general meeting decides to amend the corporate purpose of the Company to read as follow:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

In particular and without limitation, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual and industrial property rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or partnership, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting, purchase or option, of securities, intellectual and industrial property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, intellectual and industrial property rights, grant to companies or partnerships in which the Company has a participating or equity interest, any support, loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support.

In addition, the Company may provide any and all lawful support, assistance, including but not limited to loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support, directly or indirectly to any Affiliate (as defined below); with respect thereto, the Company may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any Affiliate of the Company with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance any other type of lawful financing or financial assistance or support.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, preferred equity certificates, debentures, notes, commercial paper, guarantees, and entering into of credit agreements, note purchase agreements, underwriting agreements, indentures, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto, always in compliance with article 188 of the Law.

For purposes of these articles, the term «Affiliate» shall mean, with respect to any legal entity or legal person, another legal entity or legal person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such legal entity or legal person. «Control», whether or not capitalized, means, with respect to any legal entity or legal person, the ownership by another legal entity or legal person of greater than fifty percent (50%) of the income or voting interests of such legal entity or legal person or such other arrangement as constitutes the direct or indirect ability to direct the management, affairs or actions of such legal entity or legal person.

The Company may also act as general partner in other partnership or corporation.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may act as general partner or member in partnership agreements or limited liability agreements.”

*Second resolution:*

The general meeting decides to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société en commandite par actions into a société à responsabilité limitée.

*Third resolution:*

The general meeting decides to change the name of the Company into “Procter & Gamble International Funding S.à r.l.”.

*Fourth resolution:*

The general meeting decides to convert the existing nine hundred ninety-nine (999) ordinary shares (actions ordinaires) and one (1) nonredeemable management share (action de commandité) of the Company, each share having a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) into one thousand (1,000) new shares (parts sociales) of the Company with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to fully restate the articles of association of the Company, so as to read as follows:

**“A. Name - Purpose - Duration - Registered Office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Procter & Gamble International Funding S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 In particular and without limitation, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual and industrial property rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or partnership, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting, purchase or option, of securities, intellectual and industrial property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, intellectual and industrial property rights, grant to companies or partnerships in which the Company has a participating or equity interest, any support, loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support.

2.3 In addition, the Company may provide any and all lawful support, assistance, including but not limited to loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support, directly or indirectly to any Affiliate (as defined below); with respect thereto, the Company may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any Affiliate of the Company with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance any other type of lawful financing or financial assistance or support.

2.4 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, preferred equity certificates, debentures, notes, commercial paper, guarantees, and entering into of credit agreements, note purchase agreements, underwriting agreements, indentures, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto, always in compliance with article 188 of the Law.

2.5 For purposes of these articles, the term «Affiliate» shall mean, with respect to any legal entity or legal person, another legal entity or legal person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such legal entity or legal person. «Control», whether or not capitalized, means, with respect to any legal entity or legal person, the ownership by another legal entity or legal person of greater than fifty percent (50%) of the income or voting interests of such legal entity or legal person or such other arrangement as constitutes the direct or indirect ability to direct the management, affairs or actions of such legal entity or legal person.

2.6 The Company may also act as general partner in other partnership or corporation.

2.7 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Company may act as general partner or member in partnership agreements or limited liability agreements.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share Capital - Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) fully paid represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## C. Decisions of the shareholders

### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** The general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

### **Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

### **Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

### **Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers,

or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

### **E. Audit and Supervision**

#### **Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the thirtieth of June of the next year.

#### **Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

#### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

**Art. 23. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

#### *Sixth resolution:*

The general meeting decides to give discharge to the general partner for the exercise of its mandate.

The general meeting decides to fix the number of managers at five (5) and to appoint, for an unlimited period, the following persons as managers of the Company:

- Mr. Rene Beltjens, born on 17 September 1961 in Etterbeek (Belgium), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. James Douglas Gerstle, born on 21 September 1957 in Richmond (USA), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Mr. Klaus Lindner, born on 3 April 1952 in Bauzing (Germany), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr. Herwig Meskens, born on 11 December 1957 in Opwijk (Belgium), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mrs. Elena Morrisova, born on 10 April 1967 in Myjava (Slovakia), with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

*Seventh resolution:*

The general meeting decides to accept the resignation, with immediate effect, of the current members of the supervisory board of the Company and to give them discharge for the exercise of their mandate.

*Eighth resolution:*

Following the Company's change of legal form, the Company's shares will be held as follows:

- Procter & Gamble International S.à r.l., a société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'un milliard huit cent quatre-vingt-sept millions deux cent dix-huit mille huit cents dollars (USD 1,897,218,000) et enregistré au registre des sociétés sous le numéro B 92 036, neuf cent quatre-vingt-huit .....	998
- P&G Overseas India BV, une société à responsabilité limitée, avec son siège social à Rotterdam, aux Pays-Bas et son bureau au Watermanweg 100, 3067 GG Rotterdam, aux Pays-Bas, enregistré au registre de commerce sous le numéro 34138743, un .....	1
- Procter & Gamble Canada Holding B.V., une société à responsabilité limitée, avec son siège social à Rotterdam, aux Pays-Bas et son bureau au Watermanweg 100, 3067 GG Rotterdam, aux Pays-Bas, enregistré au registre de commerce sous le numéro 24357869, un .....	1
Total: un millier .....	<u>1,000</u>

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand five hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Procter & Gamble International Funding S.C.A., une société en commandite par actions, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 825 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 1 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1056 du 31 mai 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussignée, daté du 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1807 en date du 8 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg qui nomme comme secrétaire Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Bastien Burin, prénommé, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société;
2. Changement de la forme sociale de la Société et transformation de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée;
3. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Procter & Gamble International Funding S.à r.l.»;
4. Conversion des neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions ordinaires et d'une (1) action de commandité de la Société, ayant chacune une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) en mille (1.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune;
5. Refonte totale des statuts de la Société;
6. Décharge du mandat de l'associé commandité et nomination des membres du conseil de gérance de la Société;
7. Acceptation de la démission des membres actuels du conseil de surveillance et décharge pour l'exercice de leur mandat;
8. Actionnariat de la Société suite au changement de forme sociale;
9. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société, afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des Société luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

Elle pourra notamment, et sans y être limitée, employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et de droits de propriété intellectuelle et industrielle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou partenariat, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'achat ou d'option d'achat de tout titre et droits de propriété intellectuelle et industrielle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres et ces droits de propriété intellectuelle et industrielle, accorder aux Société ou partenariats dans lesquels elle a une participation toute aide, prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements ou aide ou assistance financiers.

De plus, la Société pourra donner toute aide, assistance légales, y compris mais sans y être limité, prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements ou aide financiers, directement ou indirectement, à tout Affilié tel que défini ci-après; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à tout Affilié de la Société d'emprunt, avance, garantie ou autre assistance ou tout autre type de financement ou d'assistance ou aide financière légale.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, de certificats d'actions privilégiées, d'obligations et de titres de créances, billets de trésorerie, garanties et conclure des contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif, toujours en conformité avec l'article 188 de la Loi.

Pour les besoins des présents statuts, le terme «Affilié» signifiera pour toute entité juridique ou personne morale, une autre entité juridique ou personne morale qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou est contrôlé par, ou est contrôlé conjointement avec cette entité juridique ou personne morale. Le terme «Contrôle», qu'il soit capitalisé ou non, signifie, en ce qui concerne toute entité juridique ou personne morale, la détention par une autre entité juridique ou personne morale de plus de cinquante pour cents (50%) du revenu ou des intérêts avec droit de vote de cette entité juridique ou personne morale, ou un autre arrangement tel que la capacité directe ou indirecte de diriger la gestion, les affaires ou les actes de cette entité juridique ou personne morale.

La Société pourra aussi servir comme associé commandité dans d'autres partenariats ou Société.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société considérera utile en vue de l'accomplissement de son objet. La Société pourra agir en qualité d'«Associé Commandité» ou membre dans des contrats de partenariat ou de responsabilité limitée.»

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la forme sociale de la Société et de la transformer de sa forme actuelle de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Procter & Gamble International Funding S.à r.l."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de convertir les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions ordinaires et une (1) action de commandité de la Société, ayant chacune une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-), en mille (1.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune.

*Cinquième résolution:*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

**«A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Procter & Gamble International Funding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des Société luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 Elle pourra notamment, et sans y être limitée, employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et de droits de propriété intellectuelle et industrielle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou partenariat, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'achat ou d'option d'achat de tout titre et droits de propriété intellectuelle et industrielle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres et ces droits de propriété intellectuelle et industrielle, accorder aux Société ou partenariats dans lesquels elle a une participation toute aide, prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements ou aide ou assistance financiers.

2.3 De plus, la Société pourra donner toute aide, assistance légales, y compris mais sans y être limité, prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements ou assistance ou aide financiers, directement ou indirectement, à tout Affilié tel que défini ci-après; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à tout Affilié de la Société d'emprunt, avance, garantie ou autre assistance ou tout autre type de financement ou d'assistance ou aide financière légale.

2.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, de certificats d'actions privilégiées, d'obligations et de titres de créances, billets de trésorerie, garanties et conclure des contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif, toujours en conformité avec l'article 188 de la Loi.

2.5 Pour les besoins des présents statuts, le terme «Affilié» signifiera pour toute entité juridique ou personne morale, une autre entité juridique ou personne morale qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou est contrôlé par, ou est contrôlé conjointement avec cette entité juridique ou personne morale. Le terme «Contrôle», qu'il soit capitalisé ou non, signifie, en ce qui concerne toute entité juridique ou personne morale, la détention par une autre entité juridique ou personne morale de plus de cinquante pour cents (50%) du revenu ou des intérêts avec droit de vote de cette entité juridique ou personne morale, ou un autre arrangement tel que la capacité directe ou indirecte de diriger la gestion, les affaires ou les actes de cette entité juridique ou personne morale.

2.6 La Société pourra aussi servir comme associé commandité dans d'autres partenariats ou Société.

2.7 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société considérera utile en vue de l'accomplissement de son objet. La Société pourra agir en qualité d'«Associé Commandité» ou membre dans des contrats de partenariat ou de responsabilité limitée.

**Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille US dollars (USD 100.000,-) entièrement libéré représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens

équivalant à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### G. Liquidation

**Art. 23. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

### H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

#### *Sixième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge à l'associé commandité pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à cinq (5) et de nommer, pour une durée illimitée, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Rene Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur James Douglas (Doug) Gerstle, née le 21 septembre 1957 à Richmond (Etats Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Klaus Lindner, Regional Finance Manager, né le 3 avril 1952 à Bauzing (Allemagne), résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Herwig Meskens, né le 11 décembre 1957 à Opwijk (Belgique), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Elena Morrisova, née le 10 avril 1967 à Myjava (Slovaquie), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Septième résolution:*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des membres du conseil de surveillance de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

#### *Huitième résolution:*

Suite au changement de forme sociale de la Société, les parts sociales de la Société seront réparties comme suit:

- Procter & Gamble International S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un milliard huit cent quatre-vingt-dix-sept million deux cent dix-huit mille US dollar (USD 1.897.218.000) et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92 036, neuf cent quatre-vingt-dix-huit	998
- P&G Overseas India BV, une private company with limited liability, ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas et son siège effectif à Watermanweg 100, 3067 GG Rotterdam, Pays-Bas, inscrite auprès du Trade Register sous le numéro 34138743, une	1
- Procter & Gamble Canada Holding B.V., une private company with limited liability, ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas et son siège effectif à Watermanweg 100, 3067 GG Rotterdam, Pays-Bas, immatriculé au Trade Register sous le numéro 24357869, Une	1
Total: mille	1.000

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30462. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016057633/693.

(160017623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

#### **Bantleon Opportunities, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des BANTLEON OPPORTUNITIES, welches von der Bantleon Invest S.A. verwaltet wird und dem Teil 1 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 unterliegt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für BANTLEON Invest S.A.*

UBS Fund Services (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2015055646/11.

(150063594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

#### **Sovereign Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 16. Februar 2015 für den Fonds Sovereign Fund wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2014.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2015057793/10.

(150066022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

#### **AD Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 16. Februar 2015 für den Fonds AD Fund wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2014.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2015057794/10.

(150066023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

#### **ICG Senior Debt Partners Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.964.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the „Extraordinary General Meeting”) of the shareholders of ICG Senior Debt Partners Fund (the "Company"), a Luxembourg “société en commandite par actions” qualifying as an investment company with variable share capital, having its registered office at Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 174.964). The Company was incorporated by a notarial deed on January 22, 2013 and published on February 19, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 398. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of the 13<sup>th</sup> February 2015, published in the Mémorial on April 21, 2015 under number 1039.

The Extraordinary General Meeting was presided over by Mrs Danièle Maton, employee, with professional address in Hesperange, as chairman.

The chairman appointed as secretary Mrs Agathe Kahn, employee, with professional address in Hesperange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Dobson, employee, with professional address in Hesperange.

The bureau of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The present meeting has been convened by notices containing the agenda sent by mail to the shareholders on November 6, 2015, and published as follows:

- a) In the Mémorial, Recueil Spécial C, on November 6, 2015 and on November 23, 2015
- b) In the Luxemburger Wort on November 6, 2015 and on November 23, 2015
- c) In the Tageblatt on November 7, 2015 and on November 23, 2015

B. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company, as from 1<sup>st</sup> January 2016, from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Amendment to the first paragraph of Article 2 of the restated articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office and amend the rules of the transfer of registered office by decision of the General Partner. The first paragraph to be reworded as follows:

“The registered office of the Fund is established in the municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. As from the 1<sup>st</sup> January 2016, the registered office of the Fund will be established in Luxembourg. It may be transferred within the same municipality by a simple resolution of the General Partner. The registered office of the Fund may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Fund, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by the General Partner if and to the extent permitted by law. (...)”

C. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, by the bureau and by the public notary will remain annexed to the present deed;

D. It appears from the attendance list that 6,261,755,815 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting

E. The Bureau declares that the general meeting with the same agenda held on October 28, 2015 could not validly deliberate due to the lack of quorum of presence.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, the present Extraordinary General Meeting may deliberate irrespective of any quorum of presence.

After due consideration, the Meeting took the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution:*

The meeting resolves to transfer of the registered office of the Company, as from 1<sup>st</sup> January 2016, from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*Second resolution:*

The meeting resolves to amend the first paragraph of Article 2 of the restated articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office and amend the rules of the transfer of registered office by decision of the General Partner. The first paragraph to be reworded as follows:

“The registered office of the Fund is established in the municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. As from the 1<sup>st</sup> January 2016, the registered office of the Fund will be established in Luxembourg. It may be transferred within the same municipality by a simple resolution of the General Partner. The registered office of the Fund may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Fund, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by the General Partner if and to the extent permitted by law. (...)”

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: D. MATON, A. KAHN, S. DOBSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40854. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016002974/77.

(160000964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

---

**Amû Studio s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 143.681.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 mars 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 2015 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.à.r.l AMÛ STUDIO avec siège social à L-2670 Luxembourg, 33 boulevard de Verdun, de fait inconnue à cette adresse inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 143681 de fait inconnue à cette adresse,

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Nadine BOGELMANN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 16 avril 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Maître Nadine BOGELMANN  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015060287/21.

(150069800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

---

**One Sustainable Fund, Fonds Commun de Placement.**

—  
Le règlement de gestion de One Sustainable Fund modifié au 15 avril 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FundPartner Solutions (Europe) S.A.

Référence de publication: 2015063884/9.

(150072956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Attijari Africa Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.498.

—  
n the year two thousand and fifteen, on the twenty first of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the „Extraordinary General Meeting“) of the shareholders of ATTIJARI AFRICA FUNDS (the "Company"), a Luxembourg public limited company qualifying as an investment company with variable share capital, having its registered office at Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 190498). The Company was incorporated by a deed of the undersigned notary on September 19, 2014, and published on October 20, 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 3018.

The Extraordinary General Meeting was presided over by Mrs Valérie Letellier, employee, with professional address in Hesperange, as chairman.

The chairman appointed as secretary Mrs Linda Guerras, employee, with professional address in Hesperange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie Letellier, employee, with professional address in Hesperange.

The bureau of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the Meeting is the following:

### Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company, as from 1<sup>st</sup> January 2016, from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Amendment to the first paragraph of Article 4 of the articles of incorporation in order to reflect the change of the registered office and amend the rules of the transfer of registered office by decision of the Board. The first paragraph to be reworded as follows:

The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. As from the 1<sup>st</sup> January 2016, the registered office will be established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation or by the board of directors of the Company if and to the extent permitted by law. (...)”

B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the bureau of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed;

C. IV.- It appears from the attendance list that all the 31 (thirty-one) shares in circulation are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

D. After due consideration the Meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company, as from 1<sup>st</sup> January 2016, from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to amend the first paragraph of the Article 4 of the articles of incorporation to reflect the change of the registered office. The first paragraph to be reworded as follows:

"The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. As from the 1<sup>st</sup> January 2016, the registered office will be established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation or by the board of directors of the Company if and to the extent permitted by law. (...)”.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: V. LETELLIER, L. GUERRAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42141. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006272/61.

(160005416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

### **Private Equity Capital Germany SeCS SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La présente concerne un dépôt rectificatif ou complémentaire du dépôt initial, dont référence L150112037.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de Private Equity Capital Germany SeCS SICAR*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2016056192/13.

(160015678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.